

SOMMAIRE

ÉTUDES ET TRAVAUX

- 114 **Franck WOJAN**
Un curieux monnayage de cuivre en Élide (Péloponnèse) à l'époque hellénistique
- 119 **Alain CALAMUSO, René WACK, Jean-Yves KIND**
Les blancs à la couronne à légende répétée frappés à Angers sous Louis XI
- 125 **Christian CHARLET, Jean-Yves KIND**
Trois monnaies des princes-évêques de Verdun
provenant de l'ancienne collection royale conservée à la BnF
- 129 **François JOYAUX**
À propos des piécettes dites annamites, à légendes en « écriture stylographique »
- 135 **Christian CHARLET**
Monnaies commémoratives de Monaco émises en 2015

CORRESPONDANCES

- 137 **Loup BERNARD**
Les monnaies de l'oppidum de Verduron (Marseille, 15^e),
trois nouvelles drachmes en contexte
- 138 **David MARTÍNEZ CHICO, Fernando LÓPEZ SÁNCHEZ**
Une nouvelle variété de solidus au nom de Constance II
avec le chrisme à l'intérieur du bouclier

SOCIÉTÉ

- 142 Compte rendu de la séance du 2 avril 2016

PROCHAINES SÉANCES

SAMEDI 30 AVRIL 2016 - 14h - Monnayages gaulois - BnF, Salle des Commissions

10-12 JUIN 2016 - Journées numismatiques à Colmar

SAMEDI 03 SEPTEMBRE 2016 - 14h - INHA, Salle Fabri, 2 rue Vivienne, 75002 Paris

ÉTUDES ET TRAVAUX

Franck WOJAN*

Un curieux monnayage de cuivre en Élide (Péloponnèse) à l'époque hellénistique

Le monnayage de bronze des Éléens (figure 1) se répartit en quatre dénominations. Le type monétaire associé à chacune d'elles permet normalement à l'utilisateur de les identifier sans réelle difficulté et ce quel que soit l'état de la pièce.

Dénomination	Poids moyen	Diamètre moyen	Types monétaires (droit / revers)
« Très grand » (obole ?)	<i>Ca</i> 12 g	23-25 mm	Héra / aigle sur un foudre
« Grand » (hémiobole ?)	<i>Ca</i> 4-6 g	16-20 mm	Zeus / cheval Zeus / aigle Zeus / aigle et serpent Figure masculine (Apollon ?) / Zeus aétaphore Zeus / ethnique dans une couronne d'olivier
« Moyen » (trichalque ?)	<i>Ca</i> 2-3 g	14-16 mm	Zeus / foudre dans une couronne d'olivier Zeus / aigle dans une couronne d'olivier
« Petit » (chalque ?)	<i>Ca</i> 1-2 g	11-13 mm	Zeus / aigle Zeus / foudre

Figure 1 - Le monnayage de bronze des Éléens.

Les monnaies de bronze éléennes conservées au département des Monnaies, médailles et antiques de la BnF ont pu faire l'objet d'analyses élémentaires au centre Ernest-Babelon-IRAMAT d'Orléans, qui ont révélé des résultats¹ tantôt attendus tantôt étonnants. C'est ce dernier cas dont il est question ici.

Notre principale interrogation concerne le grand module (hémiobole ?) au type « figure masculine (Apollon ?) / Zeus aétaphore » (figure 1, en caractères gras) : les 14 exemplaires analysés² révèlent que leur composition est faite exclusivement de cuivre pur, avec une proportion qui dépasse systématiquement les 99 %.

* Il m'est agréable de remercier Michel Amandry et Frédérique Duyrat pour avoir autorisé et facilité la réalisation d'analyses élémentaires, ainsi que Maryse Blet-Lemarquand pour les discussions stimulantes à propos du monnayage éléen. Je remercie également Soline Berger, Catherine Grandjean et Marie-Christine Marcellesi pour leurs précieuses remarques.

1. WOJAN, BLET-LEMARQUAND, à paraître.

2. Sept exemplaires appartiennent au Fonds général (Y 20243 Seymour de Ricci 759, 1604, 1605, 1605A, 1605B, 1606, 1607) et sept autres à la collection Delepierre (4970, 4971, 4972, 4973, 4974, 4975 et 4976). Cinq exemplaires ont été analysés par activation avec des neutrons rapides de cyclotron (méthode ANRC), les neuf autres à la spectrométrie fluorescence X.

Dans le « paysage monétaire » des Éléens (figure 1), cette série est singulière à plus d'un titre. Outre sa composition métallique particulière, elle utilise des types monétaires (figure 2) inconnus – ou presque – jusqu'alors dans le monnayage de la cité. Au droit figure, dans un cercle en *grènetis* ou dans un simple cercle linéaire, une tête masculine juvénile, avec une chevelure longue nouée au niveau de la nuque et ceinte d'un bandeau ou d'une couronne. Sur certaines émissions, il est possible d'identifier une couronne de laurier, d'où la proposition faite naguère de voir dans cette effigie masculine une représentation d'Apollon, mais qui reste hypothétique, bien que cette divinité bénéficiait d'un culte à Élis³ et dans le sanctuaire d'Olympie⁴. Le revers, en revanche, se rattache à l'iconographie traditionnelle de Zeus et reprend une image utilisée à de très rares occasions dans la première moitié du ve siècle av. J.-C. dans le monnayage d'argent⁵. Il représente Zeus nu, debout à droite, se tenant fermement sur ses jambes écartées, le bras droit plié et levé tenant un foudre, le bras gauche tendu en avant sur lequel se tient un aigle. Cette représentation rappelle des statuettes du dieu datées des premières décennies du ve siècle av. J.-C. et retrouvées à Olympie⁶, ainsi que les *zanes*, ces statues « élevées avec l'argent des amendes versées par les athlètes coupables d'irrégularités dans le concours⁷ » et que l'on trouvait le long du chemin qui menait de l'*Altis* au stade d'Olympie. Catherine Grandjean signale également une intéressante parenté de module et de style avec des bronzes messéniens émis également à l'époque hellénistique⁸. Cependant, notre série se distingue des exemplaires messéniens pour trois raisons : l'absence de trépied sur les exemplaires éléens ; une représentation de Zeus *Ithômatas*, divinité attachée à la Messénie, et non de Zeus Olympien ; la présence de ce type monétaire tout au long de la production monétaire messénienne et non rattaché à une seule série comme chez les Éléens. Quant à la légende, elle figure toujours au revers et comporte systématiquement l'ethnique des Éléens en abrégé, FA (pour νόμισμα τῶν Φαλείων) ainsi qu'une marque d'émission sous forme de lettre(s) et/ou d'un monogramme.



Figure 2 - Une monnaie éléenne au type figure masculine (Apollon ?)/Zeus aétaphore (Source : BnF, Gallica. Paris, MMA, FG 1605).

3. Pausanias (VI, 24, 6) mentionne, sur l'agora d'Élis, un temple et un autel dédié à Apollon *Akésius*.
4. Pausanias parle d'Apollon comme vainqueur d'épreuves sportives (V, 7, 10). Il signale également la présence de quatre autels, dédiés respectivement à Apollon (V, 15, 7), Apollon Pythien (V, 15, 4), Apollon *Thermios* (V, 15, 7) et un dernier en commun avec Hermès (V, 14, 8). Apollon était néanmoins l'une des figures centrales du fronton ouest du temple de Zeus et le Périégète mentionne deux statues le représentant dans le temple d'Héra (V, 17, 3 et 20, 2).
5. SELTMAN 1921, groupe B, série V, coin AI ; groupe C, série IX, coin BF. Il n'est pas certain d'ailleurs que ces exemplaires appartiennent à des groupes différents.
6. Par exemple, COLL. 1972, p. 102, fig. 67 (ca 470-460 av. J.-C.) ; MALLWITZ, HERMANN 1980, p. 157-158, n° 108, pl. 157 (ca 480 av. J.-C.).
7. Pausanias, V, 21, 2 (traduction de Jean POUILLOUX, CUF).
8. GRANDJEAN 2003, p. 234-235.

Le trésor de Zacharo (IGCH 302), étudié et publié par Hélène Nicolet-Pierre et Mando Oeconomides⁹, comprend 37 exemplaires de ce type sur un total de 98 monnaies conservées actuellement au Musée numismatique d'Athènes. Ce trésor – le seul à être parvenu jusqu'à nous avec cette série – a permis notamment de préciser l'enchaînement possible des émissions et d'en proposer une chronologie relative, la seconde moitié du III^e siècle av. J.-C., en fonction de la date supposée d'enfouissement de ce trésor¹⁰ et de l'état d'usure des exemplaires.

D'un point de vue de la stricte composition métallique, il faudrait donc se résoudre à admettre l'existence d'une monnaie de cuivre parallèlement à une monnaie de bronze chez les Éléens. Si tel était le cas, le tableau récapitulatif du monnayage de bronze des Éléens (figure 1) serait à modifier, et il faudrait en extraire notre série pour la placer à un niveau inférieur, le cuivre seul ayant normalement une valeur inférieure à celle du bronze. Or, cette simple modification soulève diverses interrogations, car elle se heurte à tout ce que l'on connaît du monnayage grec antique¹¹ :

- La situation éléenne est-elle exceptionnelle ? Il semblerait que oui si l'on compare nos résultats avec ceux d'autres monnayages de bronze du monde grec¹².
- Les résultats obtenus pour les 14 exemplaires analysés peuvent-ils être étendus à l'ensemble de la série ? La réponse est nuancée. Tout d'abord, notre série n'a jamais attiré l'attention des numismates qui se sont intéressés au monnayage éléen ; il n'est d'ailleurs qu'à consulter un catalogue de vente en couleur pour se rendre compte que, de visu, ces exemplaires ne dénotent nullement par rapport aux autres monnaies de bronze éléennes¹³. Ensuite, on pourrait nous objecter la patine fortement cuivrée qui est nettement visible sur les exemplaires du trésor de Zacharo, mais la patine d'une monnaie ne préjuge en rien de sa composition métallique intrinsèque et l'état actuel de ces exemplaires doit sans doute davantage à leur lieu de conservation¹⁴. Enfin, toutes les émissions connues relatives à cette série n'ont pas pu faire l'objet d'analyses élémentaires, comme le montre le tableau ci-dessous (figure 3).
- Quelle valeur accorder éventuellement à cette monnaie de cuivre ? Trois possibilités seraient envisageables : une valeur inférieure à celle de la plus petite dénomination de bronze (chalque) ? la valeur d'un chalque (cette série aurait été émise en remplacement du chalque lui-même, comme l'obole de bronze au type « Héra / aigle sur un foudre » pour une obole d'argent¹⁵) ? la valeur d'un « grand bronze », avec un cours forcé ? Comme aucune marque de valeur ne figure sur nos exemplaires, la question reste ouverte, mais, récemment, Marie-Christine Marcellesi¹⁶ a démontré que, dans la littérature et les inscriptions grecques antiques,

9. NICOLET-PIERRE, OECONOMIDES 1993, p. 198-203.

10. Fin III^e-première décennie du II^e siècle av. J.-C. pour NICOLET-PIERRE, OECONOMIDES 1993, p. 203 ; III^e-début II^e siècle av. J.-C. pour Jennifer Warren : WARREN 1999, p. 381, 391, n. 135 ; II^e siècle av. J.-C. pour les auteurs de l'IGCH.

11. PICARD 1998 ; GRANDJEAN 1998 ; PICARD 2013.

12. Un bilan a été récemment dressé par Maryse Blet-Lemarquand : BLET-LEMARQUAND 2013, p. 49-54.

13. Citons, par exemple, la page 44 du *Classical Numismatic Group, Inc.* (20/V/2009, n° 2293-2297), consacrée à la collection BCD.

14. Je remercie Maryse Blet-Lemarquand d'avoir attiré mon attention sur cet aspect de la question.

15. WOJAN, à paraître.

16. MARCELLESI 2013.

Émission	Marque d'émission	Couronne d'olivier ou bandeau	Cercle	Exemplaires analysés
1	H/P	Couronne d'olivier	<i>grènetis</i>	2
2	H/P et couronne d'olivier	Couronne d'olivier	<i>grènetis</i>	0
3	HP/ξ	Bandeau	<i>grènetis</i>	8
4	HP/ME	Bandeau	<i>grènetis</i>	3
5 ?	ξ	Bandeau	<i>grènetis</i>	0
6	AK/ξ	Bandeau	<i>grènetis</i>	0
7	AK	Bandeau	<i>grènetis</i>	0
8	ξ/ΑΙ	Bandeau	linéaire	0
9	ΑΙ ou Α/Ι	Bandeau	linéaire	1

NB : l'enchaînement des émissions est donné selon toute réserve, faute de liaisons de coins qui ne sont pas toujours assurées. Seules les émissions 6 à 9 figuraient dans le trésor de Zacharo.

Figure 3 - L'enchaînement probable des émissions monétaires de la série figure masculine (Apollon ?)/Zeus aétaphore.

il n'est jamais fait mention d'une monnaie qui serait une subdivision du chalque, ce qui exclurait dès lors notre première hypothèse.

- Pourquoi les Éléens ont-ils frappé une telle monnaie alors que les autres Grecs n'en avaient ni l'habitude ni l'usage ? J'avais pensé dans un premier temps que cette série avait peut-être été émise à une période où les Éléens connaissaient des difficultés d'approvisionnement en étain. La composition métallique montre en effet que cette situation ne doit rien au hasard et qu'elle a été voulue par les autorités monétaires et politiques de la cité, en dépit des contraintes techniques inhérentes à la frappe du cuivre pur¹⁷. Cependant, si de telles difficultés d'approvisionnement étaient avérées, on pourrait alors se demander pourquoi les Éléens n'ont pas tout simplement procédé à la refonte d'anciens bronzes plutôt que d'émettre une monnaie de cuivre.
- Reste que, si l'on exclut cette série de notre tableau (figure 1), celui-ci gagne en « cohérence », si l'on peut dire, car les figures d'Héra et de Zeus dominant alors le droit des monnaies de bronze, laissant à la figure masculine (Apollon ?) la monnaie de cuivre. Pour l'utilisateur de ces monnaies, une « hiérarchie » semblerait dès lors s'établir entre une « Héra », un « Zeus » et un « Apollon », ce qui aurait facilité l'identification et l'utilisation de ce monnayage au quotidien.

Revenons à notre problème de départ : les Éléens ont-ils émis une monnaie de cuivre parallèlement à une monnaie de bronze ? Il serait tentant de répondre positivement au vu de la composition métallique et de la cohérence qui se dégage de notre tableau une fois cette série exclue. Néanmoins, divers indices m'amènent à penser le contraire et à maintenir cette série dans notre tableau des monnaies de « bronze » :

17. BLET-LEMARQUAND 2013, p. 39.

1) Seules neuf (?) émissions ont été répertoriées pour l'instant, pour environ 150 exemplaires, signe d'une production resserrée dans le temps. 2) Les témoignages littéraires et épigraphiques, nous l'avons dit, récuse*nt a priori* l'existence d'une monnaie dont la valeur serait inférieure à celle du chalque. 3) Enfin, en grec ancien, le vocabulaire ne fait aucune distinction entre le bronze (alliage de cuivre et d'étain) et le cuivre pur, appelés indistinctement χαλκός, *chalkos*¹⁸. La monnaie, qu'elle soit de « bronze » ou, éventuellement, de « cuivre », se dit (dirait) χαλκοῦς, *chalkous*¹⁹.

Quel événement, datable de la seconde moitié du III^e siècle av. J.-C. aurait-il pu contraindre les Éléens à émettre une telle monnaie ? À ma connaissance, seule la guerre des Alliés et l'occupation de l'Élide par les troupes de Philippe V de Macédoine entre 219 et 209 auraient pu avoir de telles conséquences, mais cela n'est qu'une hypothèse. Catherine Grandjean a suggéré par ailleurs l'existence d'un « accord monétaire entre ces deux États voisins » [la Messénie et l'Élide], mais elle a aussitôt nuancé son propos en ajoutant qu'il s'agit d'une « hypothèse séduisante, mais qu'il n'est pas possible de fonder faute de texte stipulant un tel accord. »²⁰ Or, à cette époque, les Messéniens ont lutté également contre Philippe V et ont même basculé momentanément dans le camp des Étoliens, aux côtés des Éléens. Mais la période est suffisamment troublée dans cette partie du Péloponnèse pour que l'on puisse en déduire quoi que ce soit d'autre de sûr²¹.

En l'état actuel de notre documentation et quelles que soient les réponses définitives à donner à notre question de départ, il faut garder à l'esprit l'originalité – une fois encore – du monnayage des Éléens aux époques classique et hellénistique²².

Bibliographie

- BLET-LEMARQUAND 2013 : M. BLET-LEMARQUAND, Les analyses élémentaires de monnaies de bronze grecques réalisées au centre Ernest-Babelon de l'IRAMAT : méthode, résultats, synthèse, dans C. GRANDJEAN, A. MOUSTAKA (éd.), *Aux origines de la monnaie fiduciaire. Traditions métallurgiques et innovations numismatiques*, Bordeaux, 2013, p. 39-56.
- CHANTRAINE 2009 : P. CHANTRAINE, *Dictionnaire étymologique de la langue grecque*, 1968-1980, nouvelle édition, 2009.
- COLL 1972 : Collectif, *100 Jahre deutsche Ausgrabung in Olympia*, München, 1972.
- GRAINGER 1999 : J. D. GRAINGER, *The League of the Aitolians*, Leiden / Boston / Köln, 1999.
- GRANDJEAN 1998 : C. GRANDJEAN, La valeur des monnaies de bronze du Péloponnèse, *RN*, 1998, p. 31-40.
- GRANDJEAN 2003 : C. GRANDJEAN, *Les Messéniens, de 370/69 au 1^{er} siècle de notre ère. Monnayages et histoire*, BCH, suppl. 44, Athènes, 2003.
- MALLWITZ, HERMANN 1980 : A. MALLWITZ, H.-V. HERMANN, *Die Funde aus Olympia. Ergebnisse 100 - jähriger Ausgrabungstätigkeit*, Athènes, 1980.
- MARCELLESI 2013 : M.-Chr. MARCELLESI, La question d'une subdivision du chalque : l'apport des sources épigraphiques et littéraires, *REG*, 126, 2013, p. 391-419.

18. CHANTRAINE 2009, s.v. « χαλκός ».

19. TOD 1946, p. 47 et 49.

20. GRANDJEAN 2003, p. 234-235.

21. GRANDJEAN 2003, p. 78-83 ; GRAINGER 1999, p. 301-303, 307.

22. Originalité que l'on retrouve, par exemple, dans l'émission de très grands bronzes, qui ont sans doute la valeur d'une obole. WOJAN, à paraître.

- NICOLET-PIERRE, OECONOMIDES 1993 : H. NICOLET-PIERRE, M. OECONOMIDES, Recherches sur le monnayage d'Élis-Olympie à l'époque hellénistique, dans T. HACKENS, Gh. MOUCHARTE (dir.), *Actes du Onzième Congrès international de Numismatique*, Louvain-la-Neuve, 1993, p. 198-203.
- PICARD 1998 : O. PICARD, La valeur des monnaies grecques en bronze, *RN*, 153, 1998, p. 7-18.
- PICARD 2013 : O. PICARD, La valeur du bronze : du métal à la monnaie, dans C. GRANDJEAN, A. MOUSTAKA (éd.), *Aux origines de la monnaie fiduciaire. Traditions métallurgiques et innovations numismatiques*, Bordeaux, 2013, p. 71-77.
- SELTMAN 1921 : Ch. SELTMAN, *The Temple Coins of Olympia*, Cambridge, 1921.
- TOD 1946 : M. N. TOD, Epigraphical Notes on Greek Coinage, II, *XAAKOYΣ*, *NC*, 1946, p. 47-62.
- WARREN 1999 : J. A. W. WARREN, More on the "New Landscape" in the Late Hellenistic Coinage in the Peloponnese, dans M. AMANDRY, S. HURTER (éd.), *Travaux de numismatique offerts à Georges Le Rider*, Londres, 1999, p. 375-393 et pl. 39.
- WOJAN 2011 : Fr. WOJAN, *Les Éléens (IV^e siècle a.C.-III^e siècle p.C.)*. Recherche de numismatique et d'histoire, Thèse de doctorat inédite, Université François-Rabelais, Tours, 2011.
- WOJAN, à paraître : Fr. WOJAN, Les très grands bronzes éléens. Réflexions autour d'un module singulier dans le monnayage éléen à l'époque hellénistique, à paraître dans *Obolos*.
- WOJAN, BLET-LEMARQUAND, à paraître : Fr. WOJAN, M. BLET-LEMARQUAND, Le monnayage de bronze des Éléens : l'apport des analyses élémentaires, à paraître dans la *RN*.

Alain CALAMUSO, René WACK, Jean-Yves KIND*

Les blancs à la couronne à légende répétée frappés à Angers sous Louis XI

H. Hoffmann dans son ouvrage sur les monnaies royales signalait dès 1878 un blanc à la couronne de Louis XI portant la titulature royale au droit et au revers mais sans préciser l'atelier de frappe de cette monnaie¹. Ce type a été repris par les auteurs suivants mais sans plus de précisions². J. Lafaurie signalait par ailleurs un autre blanc à la couronne de Louis XI ayant la légende religieuse SIT**ΝΟΜΕ**... au droit et au revers frappé à Angers³.

Nous avons le plaisir de vous présenter sept exemplaires du grand blanc à la couronne frappés sous Louis XI de 1461 à 1474 ayant une légende répétée au droit et au revers, tous issus de l'atelier monétaire d'Angers, trois ayant la légende LVDOVICVS*... au droit et au revers, et quatre ayant la légende SIT**ΝΟΜΕ**... au droit et au revers, toutes ces monnaies ont un croissant sous la septième lettre tant au droit qu'au revers et des molettes séparatives à cinq pointes.

Ces sept monnaies (figures 1-7) proviennent soit de la collection Guy Benet, référencées 692 et 693 (pour les figures 5-6) actuellement au Département des Monnaies, médailles et antiques de la BnF, soit de collections privées.

* Nous remercions tout particulièrement Messieurs Michel Dhénin, ancien conservateur général du Département des Monnaies, médailles et antiques de la BnF, Gérard Crépin, auteur d'ouvrages numismatiques, et Arnaud Clairand numismate professionnel, pour leur contribution apportée à cette communication.

1. HOFFMANN 1878, p. 67, 6.
2. CIANI 1926, p. 148, 757 ; LAFAURIE 1951, p. 116, 534a ; DUPLESSY 1999, p. 292, 550A.
3. LAFAURIE 1951, p. 116, 534b.

Analyse des monnaies à double titulature royale (figures 1-3)

Blancs à légendes répétées : LVDOVICVS.....



Figure 1



Figure 2



Figure 3

Une observation attentive de ces monnaies montre que :

- les trois « droits » portent correctement la titulature royale et sont de coins différents ce que montre l'examen du tracé des trilobes entourant l'écu et les positionnements du croissant 7^e ;
- les trois revers sont fautés et de coins différents, en effet :
 - le cantonnement des couronnes et des fleurs de lys est inversé entre les figures 1-2 et la figure 3 : couronnes en cantonnement 1 et 4, pour les figures 1 et 2, lys en cantonnement 1 et 4, pour la figure 3 ;
 - les figures 1 et 2 se différencient par la présence d'une molette en fin de légende pour la figure 1.

On est ainsi en présence de trois erreurs de gravures de coins de revers différents, portant la titulature royale à la place de la légende religieuse. Il ne s'agit pas d'une erreur isolée, mais d'une erreur qui s'est répétée au moins trois fois !

Analyse des monnaies à double légende religieuse (figures 4-7)

Blanc à légendes répétées : SIT**NOME*.....

Dans le cas de ces trois monnaies, les droits sont fautés puisqu'ils portent la légende SIT**NOME*..... au lieu de la titulature royale.

L'observation des revers montre que :

- le cantonnement des couronnes et fleurs de lys est inversé pour les figures 4 et 7 (couronnes en quartier 1 et 4) et les figures 5 et 6 (lys en quartier 1 et 4) ;

- les figures 4 et 7 se différencient par les fins de légendes : ...TV pour la figure 4 et ...TVM pour la figure 7 ;
- les figures 5 et 6 se différencient par la légende BEHEDICTV avec un H (N romain) pour la figure 5 et un ñ oncial pour la figure 6 BENEDICTV.

Ce qui confirme qu'on est bien en présence de quatre coins de revers différents.

En ce qui concerne les « droits », il n'a pas été possible, de prime abord, d'identifier des détails particuliers permettant de différencier les coins, cependant une étrange similitude semblerait même les rapprocher. Aussi, avons-nous procédé à une superposition photographique qui nous a permis alors de mettre en évidence que ces quatre « droits » coïncident parfaitement. On est, cette fois ci, devant une curieuse situation qui prouve qu'un même coin de droit a été associé à au moins quatre coins de revers différents. Ce qui conduit à penser que les frappes de ces monnaies sont certainement très rapprochées dans le temps. Mais ces frappes sont certainement aussi, décalées dans le temps par rapport aux figures 1 à 3. Ce qui pourrait peut-être expliquer pourquoi on n'a pas retrouvé la double anomalie fautée au droit et au revers (SIT***NOME**..... au droit, et LVDOV..... au revers), ces deux coins n'ayant sans doute jamais existés simultanément, rendant ainsi la frappe impossible.

Il semblerait qu'il ne s'agisse donc pas, d'« un caprice de graveur » comme cela a été supposé par H. Hoffmann⁴, mais d'une succession d'erreurs de gravures de coins qui se sont répétés dans le temps, peut-être même de façon éloignée, et indépendamment les unes des autres.



Figure 4

Figure 5

Figure 6

Figure 7

4. HOFFMANN 1878, p. 67, 6.

Il est intéressant d'essayer de situer dans le temps la frappe de ces sept monnaies à légende répétée, ayant toutes tant au droit qu'au revers un croissant 7^e, différent avéré du maître particulier René Poupart à partir de 1470⁵.

Le poids de ces monnaies est relativement faible allant de 2,91 g à 1,79 g. La seule prise en compte du poids conduirait à situer ces frappes, à l'exception de la Monnaie 1 ayant un poids de 2,91 g pour un poids théorique de 3,022 g, entre le 4 janvier 1474, date de la deuxième émission portant le poids théorique à 2,846 g, et le 2 novembre 1475, date à laquelle l'ordonnance de l'abbaye de Notre-Dame-de-la-Victoire-les-Senlis crée l'écu et le blanc au soleil⁶.

René Poupart qui a déjà été le Maître de la monnaie d'Angers entre 1461 et 1463⁷ avait pour différent un point en sautoir 7^{e8} et nous connaissons des écus d'or et des blancs à la couronne portant ce différent tant pour la fin du règne de Charles VII que pour le début de celui de Louis XI⁹. Les archives étant très parcellaires pour cette période nous ignorons qui avait la maîtrise de l'atelier entre 1464 et 1470 à l'exception de l'année 1466 pour laquelle il est fait mention de la maîtrise d'un dénommé Martin Poupart pour un an¹⁰ et dont nous ignorons le différent. Il est intéressant de noter que l'étude des monnaies frappées à Angers, tant d'or que d'argent, n'a pas permis de découvrir d'autre différents que ceux connus pour René Poupart, à savoir un sautoir ou un croissant sous la septième lettre, ce dernier pouvant parfois être confondu avec un anneau¹¹. Cette constatation est corroborée par l'existence d'un curieux blanc à la couronne ayant au droit un croissant 7^e et au revers un sautoir 7^e (figure 8¹²), ce qui atteste que des coins au « sautoir » et des coins au « croissant » ont été utilisés simultanément dans l'atelier.



Figure 8

Par ailleurs le fait que le Maître René Poupart ait été condamné le 2 juin 1462, ainsi que le juge garde Guillaume Cottin et l'essayeur et tailleur Pierre Marques, à de fortes peines d'amende par la Cour des Monnaies pour « faiblesse de poids en des

5. LAFaurIE 1951, p. 113.

6. A.N. Z1b 6 f° 97v° à 99v°.

7. A.N. Z1b, 362.

8. LAFaurIE 1951, p. 113.

9. Collections privées.

10. DE SAULCY 1887, p. 254.

11. DIEUDONNÉ 1932, p. 319, 1650.

















12. iNumis, Paris, VSO 20, 426, 12 mars 2013 (collection privée).

délivrances de blancs et pour malversations sur l’aloi de ces même deniers»¹³ pourrait expliquer le changement de différent pour distinguer les nouvelles fabrications des anciennes. Pourtant toutes ces monnaies fautées ayant un croissant 7^e font partie des nouvelles délivrances.

Même si nous ignorons qui dirigeait réellement l’atelier d’Angers entre 1464 et 1470 nous pouvons affirmer que le différent « croissant 7^e » était déjà utilisé à partir de 1463/64 et il est tentant de supposer qu’en fait René Poupart continuait à diriger l’atelier après sa condamnation et que Martin Poupart, de sa probable parentèle, seul ou avec d’autres n’étaient que des prête-noms.

Alors que tant les poids des monnaies que leur différent ne nous permettent pas de connaître les dates approximatives des frappes, peut-être qu’un examen caractérologique nous permettra d’affiner ces dernières.

Le tableau (figure 9) résume les caractéristiques essentielles des monnaies fautées, concernant les légendes, les lettres et les couronnelles.

M	C*	CA	Légende du « droit » Légende du « revers »	Lettre « X » de REX	Lettre « A » de FRAHCORVM
1			+LVDOVICVS*FRAHCORVM*REX +LVDOVICVS*FRAHCORVM*REX*		A barré
2			+LVDOVICVS*FRAHCORVM*REX +LVDOVICVS*FRAHCORVM*REX		A barré
3		////	+LVDOVICVS*FRAHCORVM*REX +LVDOVICVS*FRAHCORVM*REX		Λ non barré
4			+SIT*NO ME*DNI*BEHEDICTV +SIT*NO ME*DNI*BENEDICTV		
5			+SIT*NO ME*DNI*BEHEDICTV +SIT*NO ME*DNI*BEHED/////		
6			+SIT*NO ME*DNI*BEHEDICTV +SIT*NO ME*DNI*BENEDICTVM		
7			+SIT*NO ME*DNI*BEHEDICTV +SIT*NO ME*DNI*BENEDICTVM		

M : Monnaie ; C* : Couronnelles sommant l’écu et au cantonnement du revers ; CA : Couronnelles accostées

Figure 9 - Tableau récapitulatif des caractéristiques des monnaies.

13. A.N. Z1b 4, f° 107r° et 109r°.

Tout d'abord, en ce qui concerne les revers des figures 1-2-3, nous constatons que l'erreur LVDOV... a été commise à 3 reprises puisque ces revers sont tous différents.

Concernant les monnaies fautées SIT*NOŒ... (figures 4-7) nous constatons que le même « droit » fauté a été associé à plusieurs revers différents. Cependant cela s'explique par le fait qu'en fin de journée, les coins étaient rendus au juge garde qui les déposait dans un coffre fermé à clé, pour être redistribués le lendemain matin aux différents ouvriers qui frappaient monnaies. Si bien que l'association des coins, entre pile et trousseau, était aléatoire. Ce qui pourrait expliquer pourquoi nous n'avons pas retrouvé de monnaie aux légendes inversées. Par ailleurs un seul avers fauté nous est connu. D'autre part l'usure des coins de revers étant plus importante que celle du coin de droit (coin dormant) il fallait en règle générale plus de coins de revers pour un seul coin de droit.

Il semblerait aussi que ces monnaies fautées appartiennent à deux séries de frappes décalées dans le temps. En effet, les petites couronnelles supérieures et accostées de l'avers sont différentes sur les monnaies à double LVDOVICVS... (figures 1-3) de celles à double SIT*NOŒ... (figures 4-7). Or, on observe sur les blancs aux couronnelles de Charles VII d'Angers, des couronnelles de style très semblables à celles des figures 1-3¹⁴.

Nous constatons également que les figures 1 et 2 possèdent des couronnelles accostées à l'écu de style totalement différent à celles des autres monnaies, et qui se retrouvent aussi sur ces blancs de Charles VII.

D'autre part encore, les X asymétriques des figures 1 et 2 se retrouvent aussi, à l'identique sur les blancs aux couronnelles de Charles VII. Ce qui conforterait l'hypothèse selon laquelle ces figures 1 et 2 s'inscrivent dans la continuité des frappes des blancs de Charles VII, mais au nom de Louis XI. Ils appartiendraient donc bien à la première émission, et auraient été frappés sans doute au début de cette dernière émission, après l'utilisation du croissant 7^e comme différent.

En ce qui concerne les figures 4 à 7, on remarque l'utilisation d'un H (N romain) sur la légende du « droit » (.....BEHEDICTV) (le « droit » étant commun à toutes ces monnaies), et d'un Ņ oncial (.....BENEDICTV) au revers des figures 4, 6 et 7.

Seul le revers de la figure 5 porte un H (.....BEHEDICTV). On est donc là, dans une période de transition entre la graphie du H (N romain), et celle du Ņ oncial que l'on peut situer vers le milieu du règne de Louis XI.

De plus, le « droit » de ces figures 4 à 7 diffère des « droits » des figures 1 à 3 par les couronnelles supérieures et accostées. Elles semblent donc avoir été frappées postérieurement.

Dans ces conditions, on peut alors tenter d'attribuer un intervalle temporel suivant :

- figures 1-2 : 1^{re} moitié de la 1^{re} émission, soit vers 1464-1466 ;
- figures 4-7 : fin de la 1^{re} émission ou début de la seconde.

La figure 3 pose cependant un problème de datation. En effet les X symétriques de ...REX, au droit et au revers de celle-ci, décrits précédemment, sont bien différents des X asymétriques des figures 1 et 2, alors que les H sont romains et sont du début du règne.

14. Collection privée.

Un examen comparatif entre les 7 monnaies fautées et une quarantaine de grands blancs de Louis XI, de l'atelier d'Angers, n'a pas permis d'établir une quelconque liaison de coins tant de droit que de revers, ce qui suppose que les frappes de ce type ont été très importantes.

Ces monnaies fautées rencontrées sur l'atelier d'Angers sont le résultat d'une négligence tant de la gravure des coins que du contrôle des fabrications. Ce qui est exceptionnel c'est leur nombre, concentré sur un même atelier pour une même monnaie et sur une période relativement courte. Ce qui est surprenant c'est que les contrôles exercés n'aient pas pu apparemment détecter ces nombreuses anomalies. Des erreurs de gravure moins spectaculaires que celles décrites ci-dessus se retrouvent également à cette période sur d'autres monnaies issues de cet atelier, mais ceci fera l'objet d'une étude plus exhaustive ultérieurement.

Bibliographie

HOFFMANN 1878 : H. HOFFMANN, *Les monnaies royales de France*, Paris, 1878.

CIANI 1926 : L. CIANI, *Les monnaies royales françaises*, Paris, 1926.

LAFaurIE 1951 : J. LAFaurIE, *Les monnaies des rois de France Hugues Capet à Louis XII*, Paris / Bâle, 1951.

DE SAULCY 1887 : F. DE SAULCY, *Recueil de documents servant à l'histoire des monnaies*, tome 3, Macon, 1887.

DIEUDONNÉ 1932 : A. DIEUDONNÉ, *Catalogue des monnaies françaises de la Bibliothèque Nationale 2^{ème} section, Les monnaies capétiennes de Louis IX à Louis XII*, Paris, 1932.

Christian CHARLET, Jean-Yves KIND

Trois monnaies des princes-évêques de Verdun provenant de l'ancienne collection royale conservée à la BnF

En poursuivant l'examen des monnaies seigneuriales des Temps Modernes (xvi^e-xvii^e siècle) conservées au DMMA de la BnF (ancien Cabinet des Médailles), nous avons récemment retrouvé trois monnaies des deux derniers princes-évêques de Verdun qui battirent monnaie sous les règnes d'Henri IV et de Louis XIII, pendant la période transitoire séparant le traité de Cateau-Cambrésis (1559) de celui de Munster (1648)¹. Le monnayage de ces princes-évêques prit fin en 1622². Ces trois pièces étaient déjà répertoriées dans l'inventaire des monnaies de la collection royale dressé dans les années 1680 et paraphé par le Garde des monnaies, l'académicien Gros de Boze, vers 1722³ : elles y étaient donc entrées sous le règne de Louis XIV ou sous celui de Louis XIII, ce que nous supposons.

1. Les Trois-Evêchés, Metz, Toul et Verdun, furent occupés par l'armée française dès 1552. En 1559, le traité de Cateau-Cambrésis ne mit pas fin à cette occupation, reconnaissant au roi de France des droits de « vicaire d'Empire » qui lui permettaient d'intervenir dans les Trois-Evêchés ; d'où les conflits d'attributions avec les princes-évêques. Les Trois-Evêchés furent juridiquement et définitivement réunis à la France par les traités de Westphalie (Munster 1648).
2. Cf. FLON 2002, II, p. 787-806 et CHARLET 1987, p. 257-284.
3. Gamma 46, registre du garde (or et argent) ; gamma 47 (or) et gamma 48 (argent) registres du roi.

Il s'agit :

- d'un florin d'or d'Erric de Lorraine-Vaudémont au millésime 1611 (figure 1)⁴ ;
- d'un teston d'argent du même prince-évêque au millésime 1608 (figure 2)⁵ ;
- d'un thaler d'argent, de quatre francs verdunois, de Charles de Lorraine-Chaligny, sans millésime (vers 1620) (figure 3)⁶ ;

Ces trois monnaies sont en parfait état ; le teston et le thaler en particulier ne montrent aucune trace de circulation, à la différence des monnaies verdunoises connues par ailleurs qui ont toutes circulé.

Bien que très rare, le florin d'or est connu ; il est dessiné dans les « Tarifs Verdussen » de 1627 et de 1633⁷. En revanche, le teston et le thaler n'y figurent pas : ils sont également très rares et on ne les rencontre que dans les grandes collections⁸.

Les trois exemplaires ci-dessus du Cabinet des médailles appellent les observations suivantes :

1. Le teston 1608 montre une couronne ducale, alors que tous les autres exemplaires connus de ce teston 1608 montrent une couronne comtale (figure 4, ex. collection Trampitsch). Cet exemplaire de la BnF avec la couronne ducale est donc unique. Nous l'avions découvert en 1987 à l'occasion d'une étude sur les monnaies verdunoises et publié⁹. Toutefois, il a été oublié dans l'ouvrage (2002) de Dominique Flon qui néglige le contenu de cette étude, dont il connaît pourtant l'existence (citée p. 795 note 1).

L'examen d'autres espèces du même prince-évêque Erric montre qu'en 1608, à un moment indéterminé de l'année, l'intéressé abandonna la couronne comtale qui figurait jusqu'alors sur ses monnaies pour la remplacer par une couronne ducale. Le teston d'Erric à la couronne ducale 1608 est sans doute le dernier frappé par ce prince-évêque car on ne connaît pas d'exemplaires de cette espèce postérieurs à 1608.

2. Le thaler non millésimé de quatre francs verdunois avec l'écusson lorrain non accosté d'ornements n'était connu jusqu'à présent qu'à un seul exemplaire (collections Général Lhéritier et auparavant Grand-Duc de Bade, prince de Furstenberg et F. de Saulcy, figure 5). L'exemplaire de la BnF est donc le deuxième connu, plus beau que celui-ci-dessus¹⁰.

En revanche, on connaît mieux le thaler à l'écusson orné qui présente plusieurs variétés (6 exemplaires connus avec certitude, dont celui de la collection Lhéritier, ancien exemplaire de Pierre-Charles Robert, figure 6).

4. FLON 2002, II, p. 787, n° 7.

5. FLON 2002, II, p. 790 manque, voir nos 9-11.

6. FLON 2002, II, p. 799-800, n° 7.

7. VERDUSSEN 1627, sans numérotation ; VERDUSSEN 1633, sans numérotation.

8. Monnier 1874, Robert 1886, Saulcy (Furstenberg 1932), Meyer 1902, Florange 1937, Lhéritier 1979, Wormser 1982, Trampitsch 1988, Claoué 1993...

9. CHARLET 1987, p. 274, n° 5.

10. L'exceptionnelle qualité de conservation (SUP / FDC) de l'exemplaire BnF permet de remarquer que le prince-évêque n'est pas tête nue mais qu'il porte une calotte au sommet et à l'arrière du crâne. Ce détail n'avait jamais été signalé jusqu'à présent.

L'étude des trois exemplaires redécouverts à la BnF, avec indication de leur origine provenant de l'ancienne collection royale, améliore nos connaissances du dernier monnayage épiscopal de Verdun, exercé par des princes-évêques d'Empire, comtes de Verdun, sous protection française pendant la période transitoire 1559 (Câteau-Cambrésis) – 1648 (Munster). À partir de notre étude, on peut ainsi envisager la rédaction d'un nouveau catalogue des monnaies épiscopales de Verdun pour cette période, plus complet et plus exact que celui de D. Flon.

Une dernière question se pose : à quelle occasion ces trois monnaies, florin, teston et thaler, sont-elles entrées dans le Cabinet du roi ? L'absence de traces de circulation permet de penser que le roi les a reçues avant 1622 et qu'elles lui ont été données directement par le prince-évêque de Verdun. À cet égard, Dom Calmet¹¹ et le *Journal de Jean Héroard*¹² nous fournissent de précieux renseignements. Selon le bénédictin, Charles de Lorraine-Chaligny, en butte aux revendications des représentants locaux de Louis XIII qui contestaient ses droits régaliens, notamment celui de rendre la justice, se résolut à se rendre à Paris au début de 1621 pour faire valoir ses droits régaliens auprès des autorités françaises et plaider sa cause devant le roi. *Le Journal de Jean Héroard* nous apprend que Louis XIII reçut le Parlement le 15 janvier 1621.

On peut dès lors penser que les trois monnaies verdunoises de la collection royale ne sont autres que trois exemplaires des trois espèces d'or et d'argent (florin, teston et thaler) frappées par les princes-évêques que Charles de Lorraine-Chaligny apporta à Paris à l'intention du roi, comme preuves de son droit de monnayage, lors de son voyage de 1621¹³.

Bibliographie

CALMET 1728 : Dom A. CALMET, *Histoire de la Lorraine*, 3 vol., Nancy, 1728.

CHARLET 1987 : Chr. CHARLET, À propos d'une trouvaille de monnaies de Verdun frappées au XVII^e siècle, *Cahiers Numismatiques*, 92, juin 1987.

FLON 2002 : D. FLON, *Histoire monétaire de la Lorraine et des Trois-Evêchés*, 3 vol., Nancy, 2002.

HEROARD 1989 : M. FOISIL (dir.), *Journal de Jean Héroard, médecin de Louis XIII*, 2 vol., Paris, 1989.

VERDUSSEN 1627 : *Carte ou liste*, en Anvers chez Hierosme Verdussen, Imprimeur des monnoyes de Sa Majesté, 1627.

VERDUSSEN 1633 : *Ordonnance et instruction*, en Anvers chez Hierosme Verdussen, Imprimeur des monnoyes de Sa Majesté, 1633.

11. CALMET 1728, III, p. 774.

12. HEROARD 1989, II, p. 2735.

13. Pour le florin d'or et le teston d'argent Charles de Lorraine-Chaligny aurait pu choisir un exemplaire de son propre monnayage. Toutefois, outre le fait de rappeler que son prédécesseur battait déjà monnaie avant lui, le choix du teston d'Erric avait l'avantage de présenter une pièce au véritable poids du teston (environ 9 g.) alors que le teston de Charles, confondu avec le quart du thaler, ne pèse plus que 7 g. environ. La démarche du prince-évêque de Verdun auprès de Louis XIII n'aboutit pas et il se démit de son évêché quelques mois plus tard, en 1622, pour se faire jésuite et mourir à Toulouse en 1631.



Figure 1



Figure 2



Figure 3



Figure 4



Figure 6



Figure 5

François JOYAUX*

À propos des piécettes dites annamites, à légendes en « écriture stylographique »

Depuis plus d'un siècle, la documentation numismatique, recherches et catalogues, fait état de monnaies réputées être des copies annamites et dont les légendes sont d'un style très peu conventionnel. Récemment, la *Revue Numismatique*¹ a d'ailleurs publié un intéressant article de François Thierry à leur sujet, qu'on peut compléter par quelques informations nouvelles, lesquelles, toutefois, semblent réorienter la recherche plutôt du côté de la Chine que de l'Annam.

La première mention d'une telle monnaie dont nous avons connaissance – mais il y en existe peut-être d'autres plus anciennes – date de 1892. Elle apparaît dans un texte de Walter James Clennell, consul de Grande-Bretagne en Chine, publié dans une revue de Hong-Kong, *The China Review*, sous le titre « The Copper Cash Current in Amoy »² (figure 1).

(100) 木印聖寶 Mu Shen (?) Sheng Pao

Figure 1 - *Tai Zhong sheng bao* 太中聖寶 (1892).

La légende de cette monnaie y était lue *Mu Shen sheng pao* 木申聖寶, mais dans une note annexe, l'auteur hésitait avec une lecture *Tai Zhong sheng bao* 太中聖寶, « monnaie sainte de Tai Zhong », qui est la lecture à laquelle on s'arrête généralement de nos jours, encore que certains lisent *Tai Shen sheng bao* 太申聖寶 ou *Tai Ping sheng bao* 太平聖寶. Clennell expliquait dans cet article que cette monnaie – comme bien d'autres – circulait couramment à Amoy, mais il la classait dans un petit lot de monnaies « non-identifiées » à propos desquelles il n'avait trouvé aucune information. Il n'en donnait pas d'illustration, mais le deuxième caractère – 印 pour 中 – était suffisamment caractéristique pour l'identifier. C'est d'ailleurs la graphie de ce caractère qui a attiré notre attention lors de la lecture de cet article.

Documentation japonaise

Dans les années suivantes, la littérature numismatique japonaise a régulièrement fait état de ces monnaies à graphie assez surprenante.

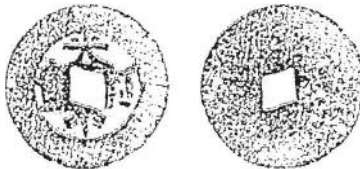


Figure 2 - Estampage d'une *Guang Zhong tong bao* dans le *Yoshintei Zosenpu* (1900).

* Société de Numismatique Asiatique. numis.asia@orange.fr. Nous tenons à remercier tout spécialement Craig Greenbaum, spécialiste américain du monnayage annamite privé, qui nous a procuré plusieurs références japonaises quant à ces monnaies.

1. THIERRY 2012.

2. Vol. 20, n° 5, 1893. L'article est daté du 25 novembre 1892.

Ainsi, en 1900, dans le *Yoshintei Zosenpu* 養真亭藏泉譜³, était publié l'estampage d'un autre type de ces monnaies, une *Guang Zhong tong bao* 光中通寶, « monnaie courante de Guang Zhong », dont le caractère Zhong 中 était écrit de la même façon que sur la précédente. Mais cet estampage présentait un intérêt supplémentaire : en effet, il montrait un trou central percé en biais. On était donc en présence de monnaies frappées et non coulées, le perçage mécanique ayant, dans ce cas, été mal effectué.

Puis la revue japonaise *Kahei* 貨幣, « Monnaie », publia en 1922, deux (mauvais) estampages, l'un de cette même *Guang Zhong tong bao* 光中通寶, l'autre d'une *Tai Zhong sheng bao* 太中聖寶, avec un caractère Zhong 中 de graphie identique, mais légèrement plus grand (figure 3). Il s'agissait de deux monnaies qui se trouvaient dans les collections d'un marchand antiquaire nommé Imai, propriétaire de la boutique à l'enseigne *Kokado* 古化堂 ; celui-ci pensait qu'elles avaient été fabriquées par les Français. En effet, la graphie ne comportait ni pleins ni déliés, c'est pourquoi on la nomma *pensho*, c'est-à-dire « écriture stylographique »⁴, expression qui s'est maintenue.



Figure 3 - *Guang Zhong tong bao* et *Tai Zhong sheng bao* dans la revue *Kahei* (1922).

D'autres monnaies comparables et d'autres commentaires ont peut-être été publiés par la suite au Japon, qui nous ont échappé. Quoiqu'il en soit, plus près de nous, Miura Gosen, dans les années 1960, a repris toute cette question dans son catalogue *Annan senpu*⁵. Il y présente sept types de monnaies à légendes de ce style, dont il fait d'ailleurs un groupe à part sous l'appellation « Écriture stylographique », perpétuant ainsi l'appellation donnée par la revue *Kahei* en 1922.

Ces monnaies ne sont pas très rares. Miura Gosen affecte des indices de rareté de 3 à 4/10 à trois d'entre elles, mais aussi de 6 à 9/10 aux quatre autres. Par ailleurs, au Japon, il est assez fréquent d'en voir passer dans les ventes. Nous en reproduisons ci-après quelques exemples de façon à donner une idée de ces monnaies, plus précise que celle qui ressort des estampages ci-dessus (figures 4-6).

3. *Yoshintei Zosenpu* 養真亭藏泉譜, 1900, section 第 1,1 帙.

4. *Kahei* 貨幣, Tokyo, Toyo Kahei Kyokai, 1922 (壬戌 大正11), p. 46.

5. GOSSEN 1965-1971, p. 54-55.



Vente Net Coin Auction, 6.9.2010
(24,1 mm / 2,5 g)

Vente Net Coin Auction, 9.6.2013
(24,2 mm / 2,5 g)

Figure 4 - *Tai Zhong sheng bao*.



Vente Net Coin Auction, 10.4.2013

Vente Net Coin Auction, 6.9.2010

Figure 5 - *Sheng Yuan tong bao* / *Tian Sheng yuan bao* / *Tai Ping sheng bao* / *Da He tong bao*
Revers, modules et poids non indiqués.



Figure 6 - *Da He tong bao*
(<http://www.chcoin.com>, 24.11.2014)

De nombreux types

Jusqu'à présent, n'étaient répertoriés que les sept *nianhao* cités par Miura Gosen, à savoir : *Tai Zhong sheng bao* (figure 4) ; *Guang Zhong tong bao* (figure 3) ; *Tai Ping sheng bao* (figure 5) ; *Da He tong bao* (figures 5-6) ; *Tian Sheng yuan bao* (figure 5) ; *Sheng Yuan tong bao* (figure 5) ; *Jing Sheng tong bao*.

Notons seulement que pour les deux *nianhao*, *Guang Zhong* et *Tian Sheng*, F. Thierry a retrouvé dans la collection de l'Ashmolean Museum d'Oxford, deux variantes de graphie non relevées par Miura Gosen⁶.

6. THIERRY 2012, p. 430.

Toutefois, il existe d'autres types à « écriture stylographique » que ceux catalogués par Miura Gosen. Clennell lui-même en a trouvé parmi les monnaies qu'il a collectées à Amoy. En effet, dans la liste des monnaies dites Song, les n^{os} (50) et (64) sont bien des monnaies à légendes en « écriture stylographique » (figure 7). On remarquera notamment les caractères *Dao* 適(道) pour la première et *Feng* 慧(豐) pour la seconde, lesquels correspondent assez bien à l'« écriture stylographique » figurant sur les monnaies elles-mêmes (figure 8).

(50). T'ai Tsung (976-998). The same angular hand written 至適元寶

(61). Sheng Tsung (1068-1080). The same, written 至慧, 1078-1086 A.D.

Figure 7 - *Zhi Dao yuan bao* et *Yuan Feng tong bao* dans *The China Review*.



Figure 8 - Monnaies *Zhi Dao yuan bao* et *Yuan Feng tong bao* en « écriture stylographique » (Net Auction, n^o 13, 6 septembre 2010)

Enfin, d'autres monnaies réunies par Clennell semblent également être des monnaies à légendes en « écriture stylographique » – il s'agit des n^{os} (73)-(74) et (76), toujours parmi les monnaies dites Song (figure 9) – mais nous n'avons pas retrouvé de monnaies correspondantes. On notera en particulier les caractères *tong* 通(通) de la monnaie *Zheng He tong bao*, et *sheng* 聖(聖) et *yuan* 元(元) de la monnaie *Sheng Song yuan bao*⁷.

(73). Hui Tsung (1101-1126) the same, written 政味通寶, 1111-1118 A.D.

(74). Hui Tsung (1101-1126) the same, written 政味(?)寶, 1111-1118 A.D.

(76). Hui Tsung (1101-1126) the same, written 聖宋元寶, 1111-1118 A.D.

Figure 9 - *Zheng He tong bao* et *Sheng Song yuan bao* dans *The China Review*.

7. On notera l'erreur de dates : 1101-1106 et non 1111-1118.

Monnaies frappées au Fookien ?

Toutes ces monnaies ont normalement circulé et rappelons que c'est dans la circulation courante de Amoy que Clennell les avait collectées. Il ne s'agit donc pas d'essais. D'ailleurs, la fréquence de leur apparition dans les ventes japonaises montre à elle seule que c'étaient des monnaies assez courantes.

Nous ne disposons d'aucune indication quant à la date de frappe de ces monnaies. Soulignons seulement que Clennell les a trouvées en 1892 ou avant. De la même façon, à Foochow, le missionnaire américain Justus Doolittle avait, lui aussi, réuni des monnaies circulant dans la ville – Clennell s'inspire d'ailleurs de sa liste –, mais ne cite aucune monnaie à légende en « écriture stylographique » dans son *Vocabulary and Handbook of the Chinese Language*, publié en 1872⁸. On peut donc penser que celles-ci furent frappées avant 1892 et après 1872.

Si Clennell en avait collecté beaucoup à Amoy, il n'était pas le seul. Ainsi C.T. Gardner, numismate averti, qui sera consul de Grande-Bretagne à Amoy de 1893 à 1899, amassera lui aussi de nombreuses monnaies « annamites » privées, y compris des monnaies à légendes en « écriture stylographique », qu'on retrouve dans sa collection, aujourd'hui conservée au médaillier de l'Ashmolean Museum d'Oxford⁹.

Le lieu de frappe de ces monnaies est, lui aussi, totalement inconnu, mais une fabrication à Amoy ou Foochow est peut-être une hypothèse à retenir.

La documentation japonaise mentionne bien ces monnaies comme étant des « monnaies annamites » (安南錢 dans la revue *Kahei*), mais n'affirme nullement qu'elles furent frappées en Annam. Il est d'ailleurs remarquable qu'il n'en est jamais question dans la documentation française d'Indochine de cette époque, notamment pas dans le *Annam. Études numismatiques* de Schroeder (1905). La seule hypothèse japonaise connue est cette fabrication par les Français avancée dans la revue *Kahei* en 1922 et reprise par Miura Gosen, dans les années 1960¹⁰.

Si l'on attache de l'importance à cette référence, c'est peut-être vers Foochow qu'il faudrait se tourner. Comme on le sait, les Français y avaient construit un très grand arsenal à partir de 1866-1867, auquel il avait d'ailleurs été question d'adjoindre un atelier de fabrication monétaire¹¹. Le principal artisan de ce grand projet avait été un officier de marine nommé Prosper Gicquel¹². De nombreux techniciens français avaient participé à la construction de cet arsenal et de non moins nombreux techniciens chinois y avaient été formés. Certes, lors de la guerre franco-chinoise, l'arsenal, en 1884, fut bombardé par la France, mais non entièrement détruit. Peut-on penser que certains d'entre eux reprirent à leur compte le projet officiellement abandonné de fabrication monétaire ? Cela irait dans le sens de l'hypothèse de la revue *Kahei*.

8. DOOLITTLE 1872.

9. THIERRY 2012, p. 432.

10. GOSEN 1965-1971, p. 54.

11. JOYAUX 2013.

12. D'ailleurs, le révérend Justus Doolittle, dont on a évoqué le nom à propos des copies monétaires privées circulant à Foochow, avait fait appel à Prosper Gicquel pour publier dans son *Vocabulary and Handbook of the Chinese Language* de 1872, un intéressant lexique français-anglais-chinois de termes techniques de marine.

On sait par ailleurs que dès 1886, Foochow avait fait de premiers essais de frappe à l'aide d'une machine rotative, lesquels, apparemment, demeurèrent sans lendemain, puisqu'en 1887, reprirent des fontes de monnaies. On sait également qu'en 1892, la monnaie sera peu abondante dans la ville, d'où une nouvelle reprise de la fonte qui aura lieu en 1893, dans l'arsenal¹³. Est-ce dans ce contexte du lendemain de la guerre franco-chinoise, après 1885, que furent frappées ces monnaies à légendes en « écriture stylographique » ?

Il est tout à fait remarquable que ces monnaies ne comportent que des *nianhao* fictifs ou antérieurs à la dynastie Nguyễn, alors régnante en Annam. Cela pourrait s'expliquer si ces monnaies ont été frappées par des Français, ceux-ci ne souhaitant pas apparaître comme des faussaires à l'égard du pouvoir annamite protégé par la France. De plus, si ces frappes étaient clandestines, leurs auteurs étaient ainsi à l'abri des poursuites judiciaires chinoises, ces monnaies étant à *nianhao* « étrangers ».

Par ailleurs, à Amoy, on sait qu'il existait un atelier clandestin de fabrication monétaire. En effet, Clennell écrivait à propos des monnaies du règne de Guang Xu, qui lui étaient contemporaines, qu'« elles n'étaient pas très représentées [dans la circulation de la ville], principalement par de mauvaises pièces frustes, qu'on dit produites de façon privée à T'ung An ». T'ung An (auj. Tong An 同安) était un faubourg d'Amoy, situé au nord de la ville. Il y avait donc un atelier privé de fabrication monétaire en ce lieu, atelier évidemment clandestin, l'État ayant le monopole de la frappe et l'atelier provincial officiel se trouvant à Foochow. Rien n'autorise à en déduire que les monnaies à légendes en « écriture stylographique » trouvées à Amoy étaient produites dans cet atelier, mais l'existence de ce dernier et le nombre important de ces monnaies dans la circulation monétaire de la ville suggèrent inévitablement cette hypothèse¹⁴.

On notera enfin que, sur un plan strictement numismatique, c'est-à-dire celui des recherches et des catalogues, ce sont les sources japonaises qui, depuis 1900 environ, sont les plus nombreuses, quasiment même exclusives. Or le Japon a possédé une concession à Foochow à partir de 1898 et une autre à Amoy depuis 1899. Les Japonais s'intéressaient d'autant plus à l'arsenal de Foochow que celui-ci, alors en cours de reconstruction, était directement dirigé contre le Japon qui occupait Taiwan depuis trois ans. Ne serait-ce pas la raison pour laquelle les numismates japonais ont très tôt eu connaissance de ces monnaies – leur première publication d'une de ces monnaies date de 1900, un ou deux ans après leur installation à Foochow ou Amoy –, pour laquelle les sources japonaises sont les plus précises quant à ces monnaies dites « annamites », et pour laquelle, aujourd'hui encore, c'est au Japon qu'on les trouve en plus grand nombre dans les ventes ?

Rien de tout cela ne prouve que ces monnaies aient été frappées à Amoy ou Foochow, mais il y a là un faisceau d'indices assez convergents qui autorise à proposer cette hypothèse comme point de départ de futures recherches.

13. HARTIL 2003, p. 120.

14. Remarquons en outre que Amoy et Foochow étaient des ports ouverts depuis la Guerre de l'opium et que les Britanniques y possédaient des concessions ; par ailleurs, Amoy était, à l'époque, un des grands centres d'émigration chinoise vers l'Indochine française.

Bibliographie

- DOOLITTLE 1872 : J. DOOLITTLE, *Vocabulary and Handbook of the Chinese Language*, 1872, vol. II.
GOSEN 1965-1971 : M. GOSEN, *Annan senpu*, Tokyo, 1965-1971, vol. II.
HARTILL 2003 : D. HARTILL, *Qing Cash*, London, Royal Numismatic Society, 2003.
JOYAUX 2013 : Fr. JOYAUX Essais de monnaies avec caractères chinois gravés par les frères Barre, *Numismatique Asiatique*, 5, mars 2013, p. 70-73.
THIERRY 2012 : Fr. THIERRY, Nouveaux documents sur les essais de frappe de sapèques au Vietnam, *RN*, 2012, p. 427-435.

Christian CHARLET

Monnaies commémoratives de Monaco émises en 2015

À l'occasion de l'exposition numismatique « Le Roi-Soleil et les Princes de Monaco »¹ une monnaie commémorative de collection de 2 €, frappée à 10 000 exemplaires, a été proposée par le Musée des Timbres et des Monnaies de Monaco aux visiteurs de l'exposition à laquelle a participé le Département des Monnaies, des Médailles et des Antiques (DMMA) de la BnF représenté par Jérôme Jambu, conservateur.

La veille 13 novembre, le prince Albert II de Monaco avait inauguré l'exposition dont le catalogue a été offert à notre Société et à la BnF ainsi qu'une pièce de 2 € pour cette dernière² (figure 1).



Figure 1

Quelques mois plus tôt, une autre monnaie commémorative de collection, de 100 € en or, frappée à 499 exemplaires, avait été émise pour célébrer, en juillet, le X^e anniversaire de l'avènement du prince Albert II (figure 2).

Ces deux émissions appellent les remarques suivantes :

1) Les traités internationaux et les règlements de l'Union Européenne (UE) autorisent les Etats membres de la zone Euro – c'est le cas de Monaco bien que non membre de l'UE – à émettre des monnaies de collection, libellées en euro, dans la limite d'un certain pourcentage de leur quota annuel. Depuis novembre 2011, date du nouveau traité en vigueur, la Principauté de Monaco a usé chaque année de cette possibilité.

1. 14 et 15 novembre 2015.
2. Remise traditionnelle à la BnF depuis plusieurs années. La 2 € 2015 évoque les 800 ans de la création de la forteresse de Monaco par les Génois en 1215.



Figure 2

2) Les thèmes retenus par la Principauté pour ses monnaies de collection mettent en valeur des événements historiques forts qui jalonnent la vie du pays : mariage princier (2011), 500^e anniversaire de la reconnaissance de la souveraineté et 400^e anniversaire de la transformation de la seigneurie en principauté (2012), 20^e anniversaire de l'admission à l'ONU (2013), souvenir du prince-soldat de 1914 Louis II et réminiscences du Monaco antique (Héraclès archer, 2014)...On peut penser sans doute qu'il en sera de même en 2016, année du 150^e anniversaire de la fondation de Monte-Carlo dont le centenaire avait été fêté par une pièce de 10 francs argent de Rainier III en 1966.

3) On remarquera la qualité très soignée de la fabrication de ces monnaies de collection. Le prince Albert II est représenté de face, gravure plus difficile à réaliser que de profil, et le dessin de la forteresse de Monaco lors de sa construction en 1215 a nécessité une importante recherche dans les archives pour fournir une reconstitution la plus proche possible de la réalité.

Il semble que les autorités monégasques veuillent poursuivre dans la voie d'émissions de grande qualité artistique et de haute signification historique pour leurs monnaies de collection libellées en euro³. Les numismates ne peuvent que s'en réjouir, ces fabrications, comme celles de l'Italie, de l'Autriche ou de Saint-Marin relevant le niveau des émissions de certains pays proches de la médiocrité artistique et de l'indigence historique.

3. Le quota annuel de la Principauté de Monaco, soit environ 2 400 000 €, est prioritairement affecté à la frappe d'espèces courantes (2 € et 1 € à l'effigie du prince Albert II) à l'égard desquelles la spéculation constatée lors des premières années de l'euro a aujourd'hui heureusement disparu, ces espèces courantes circulant de mieux en mieux.

CORRESPONDANCES

Loup BERNARD*

Les monnaies de l'oppidum de Verduron (Marseille, 15^e), trois nouvelles drachmes en contexte

Situé sur les contreforts du chaînon de la Nerthe, au dessus de Saint-Henri, le petit oppidum de Verduron, sur la commune de Marseille, a livré six monnaies à ce jour. La fouille programmée dirigée par Loup Bernard depuis 1999 a succédé aux travaux plus anciens de Stanislas Clastrier (1907-1917 environ). Le site est désormais bien connu et stratifié. Il s'agit d'un habitat perché, installé sur une forte pente au cours du III^e siècle av. J.-C. et détruit à la fin de ce même siècle ou au début du suivant. L'ensemble du mobilier céramique et métallique confirme ces dates. Les propositions chronologiques reposent essentiellement sur la présence de céramiques à italiques à vernis noir et estampille centrale, associées à des amphores massaliètes Py9 et ibéro-puniques Maña D. Le mobilier métallique est cohérent pour un habitat celtique méditerranéen.

L'édification de l'habitat se cale dans la même phase chrono-typologique que sa destruction et correspond au III^e siècle av. J.-C. Ainsi, le site ne connaît qu'une seule phase d'occupation. L'action d'une armée organisée disposant d'artillerie vers 200 av. J.-C. fournit un *terminus ante quem* : cet évènement marque la destruction et l'abandon du site. L'ensemble des mobiliers mis au jour se révèle donc antérieur à cette date. L'ensemble monétaire provient donc d'un contexte archéologiquement clos s'inscrivant à la fin du III^e siècle av. J.-C.

Le corpus monétaire du site se compose de six exemplaires : une obole de Massalia¹ de type OBM8 (figure 1), et deux² de type OBM-8/11 ainsi qu'un lot de trois pièces inédites en argent (figures 2-3). Ces dernières ont été retrouvées en contexte stratigraphique, sous un sol d'habitation en Z6C4, en relation avec deux fragments informes de céramique ordinaire (céramique non tournée et céramique claire massaliète).



Figure 1
(cliché : St. Clastrier)



Figure 2
(cliché : L. Damelet, Centre Camille Jullian)



Figure 3 (clichés : L. Damelet, Centre Camille Jullian)

* loup.bernard@unistra.fr.

1. Monnaie photographiée par St. Clastrier et disparue depuis.
2. Ces oboles ont été découvertes hors contexte, l'une en Z5C5, l'autre sur l'espace nord.

Si les oboles sont d'un type commun, les trois pièces d'argent sont remarquables en raison de leur typologie inédite. Leur poids, également caractéristique (2.75 g, 2.76 g et 2.78 g), pourrait se raccorder à celui de la drachme légère de Marseille. Au droit, ces exemplaires représentent un oiseau (probablement un échassier) avec de longues pattes droites, un long cou et un bec triangulaire. De part et d'autre des pattes, on retrouve une lettre : à droite, un A – ou *alfa* – incliné ; à gauche, un caractère indéterminé formé par deux chevrons accolés.

Le revers affiche quant à lui une roue à quatre rayons – qui dessinent une croix bouletée aux extrémités et au milieu – ainsi qu'un grènetis au pourtour.

Aucune comparaison directe n'est connue à ce jour pour ce monnayage singulier. Si la facture est celtique, l'oiseau évoque l'un des types d'Auriol (OBA-Z, Furtwängler Z1-Z4), bien que la datation de ce dernier soit nettement antérieure. D'autre part, le revers pourrait dériver d'une interprétation de la roue à légende MA caractéristique des oboles de la cité phocéenne.

Bibliographie

BERNARD 2005a : L. BERNARD, Le Verduron, in M.-P. ROTHE, H. TREZINY (dir.), *CAG 13/3 Marseille et ses environs*, Académie des Inscriptions et Belles Lettres, Paris, 2005, p. 733-739.

BERNARD 2005b : L. BERNARD, L'*oppidum* du Verduron, in X. DELESTRE (dir.), *15 ans d'archéologie en PACA*, EDISUD, Aix-en-Provence, 2005, p. 78-79.

FURTWÄNGLER 1978 : A. FURTWÄNGLER, Monnaies grecques en Gaule : le trésor d'Auriol et le monnayage de Massalia 525 / 520-460 av. J.-C., *Typos Monographien zur Antiken Numismatik*, 3, Fribourg, 1978.

PY, FEUGERE 2011 : M. PY, M. FEUGERE, *Dictionnaire des monnaies découvertes en Gaule méditerranéenne (530-27 av. notre ère)*, Montagnac, Mergoïl, 2011.

David MARTÍNEZ CHICO*, Fernando LÓPEZ SÁNCHEZ**

Une nouvelle variété de solidus au nom de Constance II avec le chrisme à l'intérieur du bouclier

Un *solidus* au nom de Constance II a été trouvé récemment à 3 km de la ville romaine de Cáparra (province moderne de Cáceres, ancienne province de Lusitanie, Espagne, figure 1). À l'avers, la légende FL IVL CONSTAN-TIVS PERP AVG entoure le buste de l'empereur casqué, drapé et cuirassé, tenant une lance pointée vers l'avant et un bouclier. Le graveur a fait figurer sur le bouclier un chrisme, le *rho* étant inversé, vers la gauche (figures 2-3). Au revers, on lit la légende GLORIA-REI-PVBLICAE accompagnée de Rome et de Constantinople assises, tenant un bouclier où est gravée la formule : VOT-XX-MVLT-XXX. À l'exergue, la lettre R indique que la pièce a été produite dans l'atelier de Rome. Malgré quelques indices de reffrappe sur une partie de la légende de l'avers, des grènetis composés des points inhabituellement grands

* Universidad de Murcia, Espagne.

** Wolfson College, University of Oxford, Royaume-Uni.

et d'une orientation de l'axe du coin à 11 heures, le style de cette monnaie est très fin et parfaitement régulier. Un poids de 4,60 g et un diamètre de 20 mm soulignent le caractère officiel de ce *solidus*.



Figure 1 - Cité romaine de Cáparra, province de Cáceres, Espagne (Google Maps).



Figure 2 - *Solidus* au nom de Constance II, RIC VIII, Rome, n° 225, var.



Figure 3 - Agrandissement du bouclier.

Kent ne signale qu'un seul exemplaire similaire au *solidus* de Cáparra dans le RIC VIII¹, alors que Depeyrot en mentionne deux, conservés au Fitzwilliam Museum de Cambridge². Puisque sur ces exemplaires figure une étoile sur le bouclier, la présence du chrisme sur le *solidus* espagnol fait de cette monnaie une nouvelle variété inconnue jusqu'à présent. En dehors du *nummus* de Crispus frappé à Trèves en 322-323, récemment découvert en Shropshire en Angleterre, et représentant aussi un chrisme sur le bouclier de l'avers³, seulement un multiple d'argent (double silique), catalogué par Kent⁴ et étudié par Bastien⁵, peut s'en rapprocher. En dépit d'un type et d'une légende de revers différents (Rome et Constantinople debout, entourées de la légende GLORIA-ROMA-NORVM autour d'une colonne, avec un *clipeus* inscrit : VOT-XXX-MVLT-XXXX),

1. RIC VIII, Rome, n° 225, p. 269.
2. DEPEYROT 1996, Rome, n° 6, p. 144, pl. 8, 6/1.
3. BM 2012, 4246.216, illustré sur la couverture de HOLLARD, LÓPEZ SÁNCHEZ 2014.
4. RIC VIII, Rome, n° 232, p. 270.
5. BASTIEN 1993, p. 486.

le buste cuirassé et casqué du multiple arbore aussi un chrisme à l'intérieur d'un bouclier. Même si les lettres grecques *alpha* et *omega* sont figurées de part et d'autre du chrisme, et que la lettre *rho* se trouve orientée vers la droite, le style du multiple argenté est le même que celui du *solidus* de Cáparra.

Il est intéressant de constater que les VOT-XX-MVLT-XXX du *solidus* de Cáparra précèdent les VOT-XXX-MVLT-XXXX du multiple d'argent, ce qui montre que le chrisme fut adopté par Constance II comme symbole personnel avant la célébration de ses *tricennalia*, le 8 novembre 353⁶. Le *solidus* de Cáparra a pu avoir été frappé après la victoire finale de Constance II sur Magnence, le 10 août 353⁷. Mais il a aussi très bien pu avoir été émis peu de temps avant, au cours de la première moitié de l'année 353. La lutte idéologique autour du chrisme et de l'héritage religieux et militaire de Constantin I^{er} qu'on constate à cette période dans les frappes de l'atelier de Trèves peut trouver ainsi un parallèle dans les frappes de l'atelier de Rome⁸.

Quoique l'on puisse croire, et puisque les *solidi* du milieu du IV^e siècle semblent être très rares dans la Péninsule Ibérique⁹, l'exemplaire de Cáparra est difficile à expliquer si l'on ne prend pas en compte les évolutions politiques et militaires de la conquête de l'Occident par Constance II. À ce propos, et même si les historiens modernes ne sont pas d'accord sur l'appartenance de l'Espagne à l'empire de Magnence (350-353), les sources littéraires anciennes¹⁰, autant que les sources épigraphiques¹¹, ne laissent pas de doutes, car elles montrent que toute la région passa sous le contrôle de l'usurpateur. En outre, et peu de temps après les défaites de Magnence à Aquilée et à Pavie (352), la cité de Rome se rallia à Constance II et Julien assure (*Or.* I, 33) que l'empereur envoya une flotte depuis l'Italie pour conquérir les Pyrénées et ainsi isoler la Gaule de l'Espagne. Zosime (II, 53, 3) raconte aussi que, lors de sa défaite finale, au cours de l'été de l'an 353 Magnence ne put pas « passer chez les Maures à travers l'Ibérie d'Occident vu que Constance II s'était aussi assuré la faveur des alliés de Rome qui occupaient ces parages »¹². Ce commentaire semble impliquer que l'intérieur du pays, ou, du moins, le second grand verrou de l'Espagne, le détroit de Gibraltar, était surveillé par les partisans de Constance II. On connaît des initiatives légitimistes similaires, entreprises contre des usurpateurs ultérieurs. En dehors de la région des Pyrénées, elles suivirent toutes une direction sud-nord à partir de la

6. Mois de novembre plutôt que d'octobre, KIENAST 1990, p. 315, et contre Amm. XIV, 5, 1.

7. KIENAST 1990, p. 315.

8. *RIC* VIII, Revolt of Poemenius, Constantius II Augustus, Trèves, nos 332-337, p. 281, LÓPEZ SÁNCHEZ 2009, p. 302-303 et pl. 30.

9. Il n'existe pas d'inventaire convenable des *solidi* trouvés dans la Péninsule Ibérique pour cette période. Pour autant, ils semblent très rares : SAN VICENTE GONZÁLEZ 1999, p. 540-558. La localisation supposée du trésor du « Portugal », qui aurait contenu 1360 *solidi* a été remis en cause par RICHARD 2003, qui pense plutôt qu'il s'agit d'une découverte effectuée dans le département des Pyrénées Orientales, peut-être liée à la fuite de Constant depuis Autun.

10. *Jul. Or.* I, 26 ; *Socrat.* XXV, 11 ; *Zos.* II, 43, 1.

11. Les miliaires au nom de Magnence et son frère Décence sont attestés partout en Espagne, DÍAZ MARTÍNEZ *et alii* 2007, p. 53.

12. PASCHOUD 1971, p. 126.

Maurétanie Tingitane et de la Lusitanie : en 394 (contre Eugène)¹³ ; en 408 (contre Constant II)¹⁴ ; en 415 (contre les Visigoths)¹⁵ et en 419/421 (contre Maxime)¹⁶. En tout cas, la *Route de la Plata* joua un rôle majeur pour intercepter d'éventuelles forces en provenance de la Gaule. En outre, cette route traversait une région riche en *villae*, des *villae* parfois en relation avec des membres de la famille impériale¹⁷. La circulation des monnaies de bronze y est très abondante au IV^e siècle et les monnaies d'or, même si elles sont très rares, se trouvent ici en plus grande quantité qu'ailleurs dans la Péninsule Ibérique. L'excellente conservation du *solidus* de Constance II au chrisme semble suggérer en tout cas que le *solidus* y fut « perdu » peu de temps après sa frappe.

Bibliographie

- BASTIEN 1993 : P. BASTIEN, *Le buste monétaire des empereurs romains II*, Numismatique Romaine. Essais, recherches et documents XIX, Wetteren, Belgique, 1993.
- DEPEYROT 1996 : G. DEPEYROT, *Les monnaies d'or de Constantin II à Zénon (337-491)*, Wetteren, 1996.
- DÍAZ MARTÍNEZ *et alii* 2007 : P. C. DÍAZ MARTÍNEZ, C. MARTÍNEZ MAZA, F. J. SANZ HUESMA, *Hispania tarδοantiqua y visigoda*, Historia de España V, Madrid, 2007.
- ESCRIBANO PAÑO 2000 : M. V. ESCRIBANO PAÑO, *Usurpación y defensa de las Hispanias: Dídimo y Veriniano (408)*, *Gerión*, 18, 2000, p. 509-534.
- HOLLARD, LÓPEZ SÁNCHEZ 2014 : D. HOLLARD, F. LÓPEZ SÁNCHEZ, *Le chrisme et le phénix. Images monétaires et mutations idéologiques au IV^e siècle*, *Scripta Antiqua*, 63, Bordeaux, 2014.
- KENT 1981 : J. P. C. KENT, *The Roman Imperial Coinage Vol. VIII: The Family of Constantine I*, Londres, 1981 (cité ici comme RIC VIII).
- KIENAST 1990 : D. KIENAST, *Römische Kaisertabelle: Grundzüge einer römischen Kaiserchronologie*, Darmstadt, 1990.
- LÓPEZ SÁNCHEZ 2009 : F. LÓPEZ SÁNCHEZ, A discussion of the « Poemenius » coins in the Welbourn Hoard, dans R. ABDY, E. GHEY, C. HUGHES, I. LEINS (eds.) *Coins Hoards from Roman Britain. Volume XII*, Collection Moneta 97, 2009, p. 302-303 et pl. 30.
- PASCHOUD 1971 : F. PASCHOUD, *Zosime. Histoire Nouvelle. Tome I (Livres I et II)*, Paris, 1971.
- RICHARD 2003 : J. C. RICHARD, Le trésor dit « du Portugal » (349-350 après J.C.) : Portugal ou France, département des Pyrénées-Orientales ?, *BSFN*, 58, p. 57-69.
- SAN VICENTE GONZÁLEZ 2002-2003 : J. I. SAN VICENTE GONZÁLEZ, Eugenio y Teodosio: La llegada de los *Gloria Romanorum* a Hispania, *Memorias de Historia Antigua*, 23-24, 2002-2003, p. 239-268.
- SAN VICENTE GONZÁLEZ 1999 : J. I. SAN VICENTE GONZÁLEZ, *Circulación monetaria en Hispania durante el siglo IV d.C.*, Madrid, 1999.
- VILLAVERDE VEGA 2001 : N. VILLAVERDE VEGA, *Tingitana en la antigüedad tardía (siglos III-VII)*, Madrid, 2001.

13. SAN VICENTE GONZÁLEZ 2002-2003, p. 244-245 pour l'appartenance de l'Espagne à l'Empire d'Eugène et p. 248 pour la pénétration des Ae 2 et des Ae 4 et la conquête du pays.

14. Zos. VI, 4, 3 ; Soz. IX, 11, 4. Voir aussi ESCRIBANO PAÑO 2000, p. 509-534.

15. Oros. *Hist. Advers. Pagan.* VII, 43, 11-12. Cf. VILLAVERDE VEGA 2001, p. 283 et note 187.

16. Hyd. 74, 26. Lire VILLAVERDE VEGA 2001, p. 284-285 et notes 205-207.

17. ESCRIBANO 2000, p. 526 et note 62.

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 2 AVRIL 2016

Président : M. Marc Bompaire, vice-président de la SFN.

Membres présents : M^{mes} et MM. E. Arbabe, S. Berger, A. Bourgeois, Fr. Boursier, Chr. Charlet, M. Chauveau, J.-P. Garnier, G. Gautier, C. Grandjean, P.-O. Hochard, A. Hostein, Fr. Joyaux, Ph. Lafolie, R. Prot, A. Ronde, S. Valin, N. Verzéa, P. Villemur, R. Wack, Fr. Wojan.

Invités : MM. P. Bourrieau, A. Calamuso.

Membres excusés : M. Amandry, Fr. Duyrat, J. Jambu, J. Meissonnier, S. Nieto-Pelletier, A. Suspène.

BSFN

Les procès-verbaux des séances de janvier (71-1) et de février (71-2) sont soumis au vote de l'assemblée. Ils sont adoptés à l'unanimité.

Décès

Gérard Barré nous a quittés le 8 mars 2016. Né à Rennes en 1944, il s'était établi comme expert numismate à Saint-Malo en 1972, puis à Rennes en 1978. Il devint copropriétaire et codirigeant de la Maison Platt en 1993 jusqu'à sa retraite en 2008. Membre titulaire de l'AINP entre 1983 et 2008, il en était membre correspondant depuis 2010. Au SNENNP, il fut successivement trésorier, vice-président, puis président. Il résidait en Arles depuis 20 ans. Il laissera l'image d'un homme affable et passionné par son métier. À sa veuve et à ses trois enfants, dont Sandrine et Anne-Claire qui sont numismates professionnelles à la Maison Platt, la SFN, dont il était membre correspondant, présente sa plus vive sympathie.

Élections

Les candidatures présentées lors de l'Assemblée générale en mars sont soumises au vote. M^{me} Aliénor Rufin-Solas et M. Bruno Foucray sont élus membres correspondants à l'unanimité.

Candidatures

Trois nouvelles candidatures sont ensuite présentées : celle de M. Pierre Bourrieau, doctorant en histoire grecque à l'université François-Rabelais de Tours (parrains : Pierre-Olivier Hochard et Franck Wojan), celle de M. Alain Calamuso, retraité de l'Éducation nationale et actuellement abonné au *BSFN* (parrains : René Wack et Michel Dhénin), et celle de M. Christophe Lemercier, professeur d'Histoire-Géographie (parrains : Fabrice Delrieux et Julie Dalaison).

Annonces

Le président lance un appel à communications pour les prochaines Journées numismatiques qui se tiendront à Colmar les 10-12 juin prochains (voir encadré ci-dessous). Il rappelle qu'à cette occasion toutes les informations seront prochainement disponibles sur le site Internet de la SFN.

Il attire également l'attention des auditeurs familiers des séances mensuelles de la SFN de la fermeture à venir de la salle des Commissions dans le cadre de la seconde phase des travaux du quadrilatère Richelieu. Grâce à M. Antony Hostein qu'il remercie chaleureusement au nom de la SFN, les séances du 3 septembre et du 1^{er} octobre 2016 se tiendront exceptionnellement à l'INHA (salle Fabri, au rez-de-chaussée), 2 rue Vivienne, en face de l'entrée actuelle de la BnF – site Richelieu. Le président invite cependant les membres de la SFN à consulter régulièrement le site Internet de la Société pour avoir davantage de précisions et avoir connaissance d'autres modifications éventuelles.

La parole est ensuite donnée à M. Antony Hostein qui a le plaisir d'annoncer la parution du volume IX du *Roman Provincial Coinage*, consacré à la période 249-253.

M. Patrick Villemur signale que, de juillet à octobre prochains, se tiendra à Versailles, à la Bibliothèque municipale (où s'était tenue une partie des Journées numismatiques 2015), une exposition consacrée à l'Indépendance américaine. La SFN et la BnF contribuent d'ailleurs à cette exposition temporaire, qui disposera d'un volet numismatique.

M. Pierre-Olivier Hochard rappelle que les publications dans le *BSFN* ne peuvent dépasser 20 000 signes, texte, illustrations, tableaux et graphiques compris. Il ajoute que la rubrique « Correspondances » est réservée en priorité aux membres de la SFN à jour de cotisation. Cette rubrique ne vient qu'en complément des « Études et travaux », rubrique principale du *Bulletin*, qui est issue des communications en séance, et qui est donc prioritaire. M. Hochard a enfin le plaisir d'annoncer à l'assemblée que la maquette éditoriale du *BSFN* va être modifiée très prochainement grâce à M. Fabien Tessier, et qu'elle va se rapprocher de celle en vigueur actuellement pour la *Revue numismatique*.

59^e Journées numismatiques – Colmar – 10-12 juin 2016

Les prochaines Journées numismatiques se dérouleront à Colmar (Haut-Rhin), les 10-12 juin prochains. Contrairement aux années précédentes, il ne sera pas envoyé de formulaire papier. Le programme ainsi que le bulletin d'inscription sont consultables et téléchargeables sur le site Internet de la SFN :

<http://www.sfnnumismatique.org>

Pour toute demande de renseignement, merci de vous adresser au secrétariat de la SFN à l'adresse suivante : sfnm@hotmail.fr

Communications

MM. Franck Wojan, René Wack et Alain Calamuso, Christian Charlet et François Joyaux présentent tour à tour leurs communications. À l'issue de celles-ci, le président remercie l'assemblée, puis déclare la séance close.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE

TARIFS POUR 2016

Cotisation annuelle seule (sans le service du *Bulletin*)

Membres correspondants (France et étranger)	26 €
Membres titulaires	34 €

Droit de première inscription 8 €

Abonnement au *BSFN*

Membres de la SFN

France	28 €
Étranger	34 €

Non membres de la SFN

France	40 €
Étranger	45 €

Vente au numéro 5 €

Changement d'adresse 1,50 €

Compte bancaire BRED Paris Bourse
Code BIC BRED FRPPXXX
N° IBAN FR76 1010 7001 0300 8100 3376 788

Chèques ou mandats à libeller en Euros. Les chèques bancaires en provenance de l'étranger doivent être libellés en euros, et impérativement payables sur une banque installée en France.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE

Publication de la Société Française de Numismatique
10 numéros par an — ISSN 0037-9344
N° de Commission paritaire de Presse : 0515 G 84906

Société Française de Numismatique

Reconnue d'utilité publique

Bibliothèque nationale de France, 58 rue de Richelieu, 75002 Paris

<http://www.sfnumismatique.org> | sfnum@hotmail.fr

Un comité de lecture constitué par les membres du Conseil d'administration assure l'examen des correspondances des membres par deux rapporteurs avant publication.

Directeur de la publication : Michel AMANDRY

Secrétaire de rédaction : Pierre-Olivier HOCHARD (pierre-olivier.hochard@univ-orleans.fr)

Préresse : Fabien TESSIER

Imprimerie France-Quercy – Mercuès

